

PROJET RÈGLEMENT
NUMÉRO **2024-07-7**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2006-07 CONCERNANT LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
ET LE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES
AFIN D'AJOUTER LE COMITÉ SUR LA
SÉCURITÉ NAUTIQUE À L'ANNEXE A

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 3.1 du règlement 2006-07, tel que modifié par le règlement 2019-07-5, l'est de nouveau en remplaçant l'annexe A par le document annexé pour en faire partie intégrante, afin d'ajouter le comité sur la sécurité nautique.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

ANNEXE A

Commission de la circulation et du transport

Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville

Comité ferroviaire

Commission des aînés

Commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs

Groupe de travail sur les ressources financières, les ressources humaines et les ressources informationnelles

Commission des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne

Commission jeunesse

Commission sur l'Agenda 21

Commission des jumelages

Commission achat responsable

Comité de retraite des employés de la Ville de Boucherville

Conseiller délégué au dossier des personnes handicapées

Groupe de travail sur l'environnement

Commission de toponymie

Groupe de travail sur les mesures d'urgence

Ordre du mérite

Comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)

Conseil d'administration du Centre multifonctionnel

Table de concertation des organismes communautaires de Boucherville

Société de développement commercial de Boucherville

Conseiller délégué au dossier ville intelligente et les

Comité famille

Comité consultatif des arts et de la culture de Boucherville

Secrétariat à la participation citoyenne

Comité du triathlon

Comité de retraite des pompiers de Longueuil

Comité sur la sécurité nautique